

BUREAU COMMUNAUTAIRE

du 30 JUIN 2016 – 20 H 00

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation de la séance précédente**

**Ordre du Jour (rapports joints)**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

- 01 - PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – VERSEMENT DE LA PART FISAC AUX CHAMBRES CONSULAIRES ET A LA FACCC- SUBVENTIONS ACCORDÉES A LA FACCC

**ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

- 02 - COMMUNES DE L'ARC : SECURISATION DES OUVRAGES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE – DEMANDE DE SUBVENTION
- 03 - SAINT-JEAN-AUX-BOIS ET VIEUX-MOULIN : PROPOSITION DE CHANGEMENT D'HORAIRE DE LA COLLECTE
- 04 - COMMUNES DE L'ARC : COLLECTE SUPPLEMENTAIRE DES ORDURES MENAGERES DES IMMEUBLES COLLECTIFS PENDANT LES PERIODES DE « CANICULE »
- 05 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE LA COMPETENCE GEMAPI A L'ECHELLE DE L'UNITE HYDROGRAPHIQUE OISE MOYENNE

**EQUIPEMENT**

- 06 - LACROIX SAINT-OUEN – ZAC DES JARDINS - DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE DEMARRAGE ANTICIPE DES TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UN PLATEAU SURELEVE
- 07 - LACROIX SAINT-OUEN - LANCEMENT DE CONSULTATION - TRAVAUX DE SECURISATION LYCEE CHARLES DE GAULLE
- 08 - ARMANCOURT – VOIE VERTE - LANCEMENT DE CONSULTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE CLOTURE

**AMENAGEMENT**

- 09 - COMPIEGNE – PASSATION D'UNE MODIFICATION AU MARCHE D'ETUDE FAUNE FLORE ET D'INCIDENCE NATURA 2000 DE LA ZAC DU CAMP DES SABLONS SUITE A L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
- 10 – CHOISY-AU-BAC – PASSATION D'UNE MODIFICATION AU MARCHE DE CONCEPTION, D'ETUDES ET DE SUIVI POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAC DU MAUBON

**FONCIER**

- ~~11 - VENETTE - PARCELLE AH N°105 - CESSION A MONSIEUR LEGRAND ET MADAME CARON~~

**RAPPORT DISJOINT**

- 12 - LACROIX SAINT-OUEN - CESSION D'UNE PARCELLE A LA SICAE

**TRANSPORTS ET MOBILITE**

- 13 - AVENANT AU MARCHE TIC CONCERNANT LES SERVICES A LA DEMANDE REALISES AVANT 7 H ET APRES 19 H

**ADMINISTRATION**

- 14 – AVENANT AU CONTRAT DU DIRECTEUR DE L'ECONOMIE

**QUESTIONS DIVERSES**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2016**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

**01 – PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – VERSEMENT DE LA PART FISAC AUX CHAMBRES CONSULAIRES ET A LA FAC- SUBVENTIONS ACCORDÉES A LA FAC**

Le trente juin deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

**Etaient absents excusés :**

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 17 juin 2016  
Date d'affichage : 06 juillet 2016

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 18

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### **01 - PLAN PLURIANNUEL DE REDYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC) – VERSEMENT DE LA PART FISAC AUX CHAMBRES CONSULAIRES ET A LA FACC- SUBVENTIONS ACCORDEES A LA FACC**

Par délibération du 5 juillet 2012, le Conseil d'Agglomération a approuvé la mise en œuvre d'une première tranche d'opération du plan pluriannuel d'actions de soutien aux commerces de centres villes et centres bourgs de l'ARC, soutenue par l'Etat au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Cette opération FISAC comprend un programme d'animation commerciale et de communication mis en œuvre par la Fédération des Associations Commerçantes du Compiégnois (FACC), des diagnostics réalisés pour les professionnels par les chambres consulaires, ainsi qu'une aide à l'investissement destinée à rendre les commerces plus attractifs et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le 12 février 2015, l'avenant n°1 à la convention d'attribution du FISAC a été signé entre l'Etat et l'ARC prolongeant ainsi le FISAC de l'ARC jusqu'au 28 mars 2016.

L'action FISAC est arrivée à son terme. Sur l'ensemble de la période, les chambres consulaires ont réalisé 389 diagnostics accessibilité et 12 diagnostics économiques. La CCIO a souhaité présenter des factures annuelles, la CMAO quant à elle présente une facture en fin d'opération. (Tableau ci-dessous)

	Diagnostics accessibilité	Diagnostics économiques	Montant de la part FISAC	Etat des factures
CCIO	44	2	5 073,76 €	soldée
	80	0	6 523,20 €	soldée
	47	4	5 080,38 €	en attente
	42	0	3 424,68 €	en attente
CMAO	176	6	17 085,04 €	en attente
TOTAL	389	12	37 187,06 €	

Ces factures représentent le versement de la part FISAC dont l'ARC détient les fonds. Il est proposé de procéder au recouvrement de ces factures.

Concernant l'animation commerciale et de communication, quatre programmes d'actions ont été réalisés de mars 2012 à mars 2016 pour un montant de 198 207,21 € TTC avec un apport du FISAC de 51 849,09 € et un concours financier de l'ARC à la FACC de 55 000 €. Les communes de Compiègne, Margny-lès-Compiègne et La Croix Saint-Ouen ont également participé financièrement au programme d'actions à hauteur de 107 000 €. Quant aux commerçants, ils ont participé à hauteur de 90 000 € (cadeaux, lots, chèques cadeaux). Ce montant n'est pas subventionnable par le FISAC.

Des acomptes de la part FISAC à la FACC ont été versés en cours d'opération pour un montant de 36 748 €. Le solde de la part FISAC à la FACC est de 15 101,09 €. Il est proposé de procéder au versement de cette part.

Dans la continuité du FISAC et de la poursuite des actions d'animation et de communication 2016-2017, la commune de Compiègne a confirmé sa participation financière à la FACC pour un montant de 14 250 € et la commune de Margny-lès-Compiègne pour un montant de 6 000 €. La FACC a sollicité auprès de l'ARC un concours financier de 15 000 €. Cette subvention est inscrite au budget 2016 qui a été validé lors du conseil d'agglomération du 31 mars 2016. Il est proposé de procéder au versement de cette subvention.

**Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté Monsieur Michel FOUBERT,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 juin 2016,  
Et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- le recouvrement des factures de la convention,
- le versement du solde de la part FISAC à la FACC de 15 101.09 €,
- le versement de la subvention 2016 à la FACC de 15 000 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents  
à ces dossiers.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

Transmis à la Sous-Préfecture

06 JUIL. 2016



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2016**

**ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

**02 – COMMUNES DE L'ARC : SECURISATION DES OUVRAGES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le trente juin deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

**Etaient absents excusés :**

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 17 juin 2016  
Date d'affichage : 06 juillet 2016

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 18

## **ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

### **02 - COMMUNES DE L'ARC : SECURISATION DES OUVRAGES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE – DEMANDE DE SUBVENTION**

L'ARC a repris en régie la production d'eau potable via un marché de prestations. Le Bureau Communautaire de l'ARC a validé, le 31 mars 2016, le lancement d'un marché pour la pose de double capotage et de systèmes anti-intrusion sur les 3 sites suivants :

#### **Margny-lès-Compiègne - Site du réservoir intercommunal**

L'ARC prévoit la pose de doubles capots sur six trappes d'accès à l'eau et la mise en place d'une grille anti effraction derrière la porte du réservoir. En plus de ces sécurités mécaniques, il est prévu la pose d'un système anti-intrusion avec barrière immatérielle et sabot de détection d'ouverture sur les capots et la porte. Des capteurs anti vibration seront placés sur les aérations afin de détecter une tentative de violation de celles-ci.

#### **Venette - Site de la vanne électrique**

L'ARC prévoit pour ce site la pose d'un système anti intrusion avec sabot sur les deux ouvertures.

#### **Pompage des Hospices**

Sur chaque forage, la pose de deux doubles capots avec récupération de l'alarme intrusion déjà installée et le remplacement de la porte d'entrée du local technique avec une grille anti effraction.

Le coût du projet est de 68 837 € HT.

Ces travaux de sécurisation des ouvrages d'adduction d'eau potable peuvent bénéficier de l'aide de 40% de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Il est donc proposé de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Eric BERTRAND,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 7 juin 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 juin 2016,

Et après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la sécurisation des ouvrages d'adduction d'eau potable de l'ARC,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2016**

**ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

**03 – SAINT-JEAN-AUX-BOIS ET VIEUX-MOULIN : PROPOSITION DE CHANGEMENT D'HORAIRE DE LA COLLECTE**

Le trente juin deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

**Etaient absents excusés :**

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 17 juin 2016  
Date d'affichage : 06 juillet 2016

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 18

## **ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

### **03 – SAINT-JEAN-AUX-BOIS ET VIEUX-MOULIN : PROPOSITION DE CHANGEMENT D'HORAIRE DE LA COLLECTE**

L'ARC a été sollicité par les mairies de Saint-Jean-aux-Bois et de Vieux-Moulin pour modifier le jour de passage de la collecte des déchets recyclables le même jour que la collecte des ordures ménagères.

Ces communes sont actuellement collectées les jours suivants :

- Lundi matin : Collecte des déchets d'ordures ménagères
- Jeudi matin : Collecte des déchets recyclables.

Les jours de collectes des déchets recyclables, le jeudi, posent des problèmes de respect des jours de sortie des sacs en raison de nombreuses habitations en résidences secondaires.

Les communes de Saint-Jean-aux-Bois et de Vieux-Moulin sont confrontées à des dépôts de sacs jaunes sur la voirie publique dès le dimanche soir, les habitants n'étant pas présents le reste de la semaine.

Pour pallier cette problématique, les communes ont installé des points de regroupements en bacs jaunes afin que les riverains puissent y déposer leurs sacs de déchets recyclables, sans que ces sacs restent sur le trottoir jusqu'au jeudi.

Malheureusement ces points de regroupement sont devenus sources de dépôts sauvages de déchets non conformes (verre, plâtre, sacs d'autres communes, etc....).

Ces débordements nécessitent une charge de travail supplémentaire des agents communaux qui doivent retrier les bacs afin que la collecte puisse s'effectuer.

Techniquement, la société NCI est en mesure de répondre favorablement à cette requête. Le quai de transferts du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise peut également accueillir les flux de collecte sélective de ces deux communes le lundi.

Cependant, ces modifications de tournées de collecte impliquent une part financière supplémentaire.

Dans le cadre de notre marché actuel de collecte des déchets avec la société NCI Environnement, il est possible d'impacter ce prix au bordereau des prix unitaires (PU1a) correspondant à 322,13 € HT (prix actualisé) par collecte.

Ce changement de prestation représentera un coût annuel supplémentaire de 16 750,76 € HT.

Il est donc proposé de modifier le jour de collecte des communes de Saint-Jean-aux-Bois et de Vieux-Moulin du jeudi au lundi.

**Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 7 juin 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 juin 2016,

Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le changement de prestation,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier,

**PRECISE** que la dépense est prévue au budget Déchets, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2016**

**ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

**04 – COMMUNES DE L'ARC : COLLECTE SUPPLEMENTAIRE DES ORDURES MENAGERES DES IMMEUBLES COLLECTIFS PENDANT LES PERIODES DE « CANICULE »**

Le trente juin deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

**Etaient absents excusés :**

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 17 juin 2016  
Date d'affichage : 06 juillet 2016

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 18

## ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS

### **04 - COMMUNES DE L'ARC : COLLECTE SUPPLEMENTAIRE DES ORDURES MENAGERES DES IMMEUBLES COLLECTIFS PENDANT LES PERIODES DE « CANICULE »**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2014, l'ARC a renouvelé son marché de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Dans ce cadre, des modifications sur le nombre de collecte en milieu urbain et rural ont été adoptées afin de réduire le nombre de passage de collecte des ordures ménagères dans le but d'améliorer les performances de tri en collecte en monoflux et en camions mono compartimentés. Ces optimisations ont également permis de stabiliser les coûts de collecte et ainsi de diminuer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Cependant, il a été constaté, notamment pendant les périodes dites de « canicule » des problèmes d'hygiène dans les collectifs qui n'étaient collectés qu'une fois par semaine en ordures ménagères.

Afin d'apporter aux bailleurs une solution pendant ces périodes à risques, les membres de la Commission Environnement et Risques Majeurs ont souhaité qu'une étude soit réalisée en ajoutant une collecte supplémentaire pendant l'été.

C'est pourquoi, il est proposé, dans le tableau ci-dessous, une collecte deux fois par semaine (C2) en ordures ménagères pour les collectifs actuellement collectés une fois par semaine (C1).

Les communes concernées par ce dispositif sont : Choisy-au-Bac, Clairoix, Jaux, La Croix Saint Ouen et Le Meux.

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
ARMANCOURT					
BIENVILLE					
CHOISY AU BAC					
CLAIROIX					
JANVILLE					
JAux					
JONQUIERES					
LACHELLE					
LA CROIX ST OUEN					
LE MEUX					
MARGNY					
ST JEAN AUX BOIS					
VIEUX MOULIN					
VENETTE					

 Collectes existantes OM (C1)  
 Collectes existantes OM (C2)

 OM Extension C2

Dans le cadre de notre marché actuel de collecte des déchets avec la société NCI Environnement, il est possible d'impacter ce prix au bordereau des prix unitaires (PU1c) correspondant à 1 127,93 € HT (prix actualisé) par semaine.

Il est donc proposé de valider le coût supplémentaire des prestations ainsi que les communes concernées.

**Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par Madame Arielle FRANÇOIS,  
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Risques Majeurs en date du 7 juin 2016,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 juin 2016,

Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la collecte supplémentaire des ordures ménagères pendant la période de « canicule »,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier,

**PRECISE** que la dépense est prévue au budget Déchets, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2016**

**ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

**05 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE LA  
COMPETENCE GEMAPI A L'ECHELLE DE L'UNITE HYDROGRAPHIQUE OISE  
MOYENNE**

Le trente juin deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

**Etaient absents excusés :**

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 17 juin 2016  
Date d'affichage : 06 juillet 2016

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 18

## **ENVIRONNEMENT ET RISQUES MAJEURS**

### **05 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE LA COMPETENCE GEMAPI A L'ECHELLE DE L'UNITÉ HYDROGRAPHIQUE OISE MOYENNE**

La loi de modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014, instaure une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), qui devra obligatoirement être transférée aux intercommunalités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La mise en place de cette compétence est un enjeu majeur pour les politiques locales. Elle entraînera des changements des modes de gouvernances existants en matière de préservation des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Conscient de leurs responsabilités en la matière et de la nécessité de dépasser leurs frontières administratives, le Pays de Sources et Vallées, le Pays Chaunois et l'Agglomération de la Région de Compiègne souhaitent s'associer pour réaliser, en 2016, une étude sur la gouvernance de la compétence GEMAPI.

L'ARC est concernée par cette étude dans la mesure où la commune de Janville fait partie de l'unité hydrographique Oise Moyenne.

Le montant de cette étude est estimé à 50 000 € TTC et la participation financière de l'ARC est estimée à 59,00 € TTC.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat sur l'étude de gouvernance à la mise en place de la compétence GEMAPI à l'échelle de l'unité hydraulique Oise Moyenne .

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Eric BERTRAND,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 juin 2016,  
Et après en avoir délibéré,

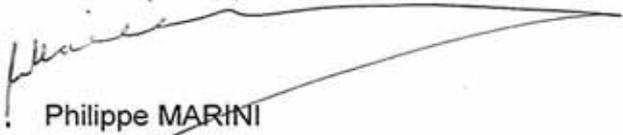
**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et toutes les pièces relatives à cette opération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,  
Le Président,

  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise



**Syndicat  
Mixte du Pays  
Chaunois**

# ***Convention de partenariat***

Etude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI à l'échelle de l'unité hydrographique Oise Moyenne

Version du 12 avril 2016

---

## Entre

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais, située à INOVIA - 1435 Boulevard de Cambronne – 60400 NOYON, représentée par Monsieur Patrick DEGUISE, Président de la Communauté de Communes, habilité à cet effet par délibération du Conseil Communautaire du XXXX ;

Le Pays de Sources et Vallées, situé à INOVIA - 1435 Boulevard de Cambronne – 60400 NOYON, représenté par Monsieur Thibaut DELAVENNE, Président du Pays de Sources et Vallées, habilité à cet effet par décision du Conseil d'Administration du Pays en date du XXX ;

Le Syndicat mixte du Pays Chaunois, situé à 57 Boulevard Gambetta - 02300 CHAUNY, représenté par Monsieur Bernard BRONCHAIN, Président du Pays Chaunois, habilité à cet effet par délibération du conseil syndical du XXXX ;

La Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne, située 29 place de l'Hôtel de Ville –CS 10007-60321 COMPIEGNE, représenté par Monsieur Philippe MARINI, Président de la Communauté d'Agglomération, habilité à cet effet par décision du Conseil Communautaire du XXXX.

---

## Il est convenu ce qui suit

### Préambule

La loi de modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014 instaure une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), qui devra obligatoirement être transférée aux intercommunalités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La mise en place de cette compétence est un enjeu majeur pour les politiques locales. Elle entrainera des changements des modes de gouvernances existants en matière de préservation des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Conscients de leurs responsabilités en la matière et de la nécessité de dépasser leurs frontières administratives, le Pays de Sources et Vallées, le Pays Chaunois et la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne souhaitent s'associer pour réaliser, en 2016, une étude sur la gouvernance de la compétence GEMAPI. Cette étude aura pour objectifs :

- D'être un outil d'aide à la décision permettant d'organiser la compétence GEMAPI sur les territoires, en concertation avec les acteurs locaux concernés ;
- De favoriser une gestion territoriale cohérente, équilibrée et collective de l'Eau à l'échelle de l'unité hydrographique (UH) Oise Moyenne, sur laquelle se situent les territoires partenaires ;

Cette étude se déroulera donc en trois phases :

- **Phase 1 : État des lieux exhaustif et diagnostic.**

Ce travail doit conduire à mettre en exergue l'état du patrimoine. De même il doit permettre d'identifier les différentes structures en place, leurs compétences, fonctionnements et périmètres d'interventions, de manière à évaluer la capacité des acteurs existants à assumer la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Enfin, ce travail doit mener à déterminer aussi bien les compétences et missions correspondant à la compétence GEMAPI et à la gestion de l'eau sur l'Oise Moyenne, que les besoins et enjeux associés.

- **Phase 2 : Propositions de scénarios et diagnostic technico économique et juridique.**

Cette étape permettra d'aboutir à la proposition des schémas possibles d'organisation. Elle vise à étudier et comparer les incidences techniques, financières, humaines, organisationnelles et juridiques de chacun des scénarios possibles, consistant à conserver ou transférer la compétence GEMAPI par les EPCI vers les structures en place et à créer. En effet, si les collectivités prévoient d'évoluer vers une structure de syndicat mixte, elles souhaitent, avant toute décision, étudier et comparer les avantages et

---

inconvenients de chaque scénario envisageable.

- **Phase 3 : Proposition de mise en œuvre du scénario choisi.**

Cette phase permettra de bénéficier d'un véritable accompagnement technique, juridique, financier et administratif dans la mise en œuvre du scénario d'évolution retenu pour la gouvernance de la compétence GEMAPI.

En outre, l'étude évaluera la problématique du pluvial/érosion et les enjeux d'un SAGE.

## **Article 1      Objet de la convention**

Cette convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat établi entre la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, le Pays de Sources et Vallées, le Pays Chaunois et la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne afin de réaliser une étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI à l'échelle de l'unité hydrographique Oise Moyenne.

Cette convention permet donc de définir :

- Le rôle des signataires dans la mise en œuvre de l'opération ;
- Les modalités de financement et d'exécution de l'opération.

## **Article 2      rôle des signataires**

### **2.1. Rôle de la Communauté de communes du Pays Noyonnais et du Pays de Sources et Vallées**

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN) est désignée comme maître d'ouvrage de l'opération « Etude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI à l'échelle de l'unité hydrographique Oise Moyenne ».

En tant que maître d'ouvrage, La CCPN assurera les missions suivantes :

- Montage des dossiers de demande de subvention, avec copie au Pays de Sources et Vallées des éléments financiers demandés et obtenus ;
- Consultation, passation et exécution des marchés (la CCPN est désignée comme le pouvoir adjudicateur de l'opération) ;
- Communication au Pays de Sources et Vallées de l'ensemble des livrables de l'étude, ce dernier se chargeant de faire suivre aux autres partenaires.

Les prestations assurées par la CCPN seront facturées et prises en compte dans le calcul de la dépense totale liée à l'étude GEMAPI, permettant de déterminer les participations des partenaires. La tarification sera la suivante : 509 € la journée.

L'étude est menée par la CCPN dans le cadre de la programmation de l'association Pays de Sources et Vallées. Aussi, le Pays de Sources et Vallées, partenaire de l'opération, assurera les missions suivantes :

- Participation aux comités techniques et comités de pilotage et à toute réunion nécessaire à la réalisation de l'opération ;
- Organisation des réunions susmentionnées ;
- Participation à l'ensemble des décisions à prendre ;
- Suivi de la présente convention de partenariat et réalisation des demandes de participation financière auprès des partenaires financiers, et des intercommunalités du Pays de Sources et Vallées partenaires de la CCPN dans le cadre de l'association Pays.

---

## 2.2. Rôle du Pays Chaunois et de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne

Le Pays Chaunois et la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne sont désignés comme partenaires de l'opération. A ce titre, ils assureront les missions suivantes :

- Participation aux comités techniques et comités de pilotage et à toute réunion nécessaire à la réalisation de l'opération ;
- Participation à l'ensemble des décisions à prendre ;
- Participation financière à l'étude.

### **Article 3 Modalités de financement**

En tant que maître d'ouvrage la CCPN assume le règlement des dépenses inhérentes à l'opération.

Le Pays Chaunois lui versera une avance, basée sur le prévisionnel.

Une fois toutes les subventions sollicitées perçues, le reste à charge sera divisé entre les deux Pays et la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne au prorata du nombre d'habitants des communes ayant leur bourg-centre dans l'unité hydrographique (UH) Oise Moyenne.

#### **3.1. Modalités de calcul du prorata appliqué**

La clé de répartition utilisée pour déterminer les participations financières des Pays est basée sur la population totale, en 2014, des communes ayant leur bourg-centre dans l'unité hydrographique (UH) Oise Moyenne.

Il est convenu que :

- Le Pays Chaunois est contributeur pour toutes les communes de son périmètre, ainsi que la commune isolée de l'Aisne ayant son bourg-centre dans l'UH (Rémigny) ;
- La Communauté de communes du Pays Noyonnais est contributrice pour toutes les communes du Pays de Sources et Vallées ainsi que pour toutes les communes isolées de l'Oise ayant leur bourg-centre dans l'UH, hors communes rattachées à l'Agglomération de la Région de Compiègne (Saint-Crépin aux Bois ; Tracy-Le-Mont ; Courcelles-Epayelles)
- La Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) est contributrice pour la commune isolée de l'Oise ayant son bourg-centre dans l'UH et étant rattachée à cet établissement public de coopération intercommunale (Janville)

Il doit être noté que cette clé de répartition ne préjuge pas du périmètre qui sera retenu, suite à l'étude, pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI : ce dernier pourrait le cas échéant intégrer d'autres communes n'ayant pas leur bourg-centre dans l'UH mais étant comptabilisées dans son périmètre.

Le tableau suivant recense les données prises en compte dans les clés de répartition :

	Communes ayant leur bourg-centre dans l'UH	Communes du Pays Chaunois ayant leur bourg-centre dans l'UH	Communes du Pays de Sources et Vallées ayant leur bourg-centre dans l'UH	Commune isolée de l'Aisne ayant son bourg-centre dans l'UH, rattachée au Pays Chaunois (Rémigny)	Communes isolées de l'Oise ayant leur bourg-centre dans l'UH, rattachées au Pays Sources et Vallées (Saint-Crépin aux Bois ; Tracy-Le-Mont ; Courcelles-Epayelles)	Communes isolées de l'Oise ayant leur bourg-centre dans l'UH, rattachées à l'Agglomération de la Région de Compiègne (Janville)
Nombre de communes	121	34	82	1	3	1
Population totale 2014 des communes	125 940	52 993	69 607	388	2210	742

Ainsi, les taux de répartition permettant de déterminer le reste à charge de chacun des Pays sur le montant total des dépenses réalisées, déduction faite de la subvention de l'AESN obtenue, sont les suivants :

- ARC : 0.59 %
- Pays Chaunois : 42.39 %
- Pays Sources et Vallées (maîtrise d'ouvrage CCPN) : 57.02%. Cette participation correspond au montant cumulé des participations des trois Communautés de Communes membres du Pays de Sources et Vallées, chacune des intercommunalités partenaires de la CCPN versant directement à cette dernière sa cote part selon les procédures habituelles de fonctionnement du Pays.

### 3.2. Plan de financement prévisionnel, sur une base estimative :

Montant estimé TTC	Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)	Pays Sources et Vallées (CCPN)	Pays Chaunois	ARC
50 000 €	40 000 €	5 702 €	4 239 €	59 €
	80%	11.40 % (57.02%*20%)	8.48 % (42.39%*20%)	0.12% (0.59 %*20%)

### 3.3. Modalités de versement de la contribution du Pays Chaunois

La participation financière du Pays Chaunois sera créditée au compte de la Communauté de Commune du Pays Noyonnais selon les procédures comptables en vigueur, et fera l'objet du :

- Versement d'une avance à la notification de la convention, dans la limite de 80% du montant prévisionnel de la contribution mentionnée au point 3.2.
- Versement du solde. Sur la base des factures payées et facturées par la CCPN, de la subvention effectivement versée par le financeur public, et de l'avance perçue de la part de Pays Chaunois, la CCPN adressera au Pays Chaunois un état de versement de sa contribution. Le Pays Chaunois s'engage à payer sa contribution dans un délai d'un mois maximum suite à la réception de l'état de versement.

Ces modalités de versements sont déclinées dans le tableau suivant :

	Participation Pays Chaunois
Avance sur les missions Pays 80%	3 391 €
Solde prévisionnel	848 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 239 €</b>

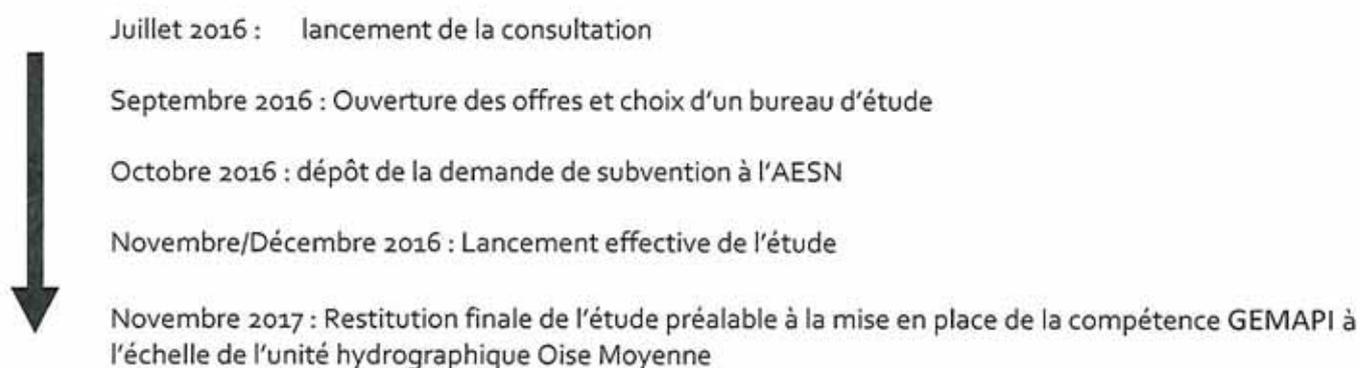
### **3.4. Modalités de versement de la contribution de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne**

La participation financière de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne sera créditée au compte de la Communauté de Commune du Pays Noyonnais selon les procédures comptables en vigueur, et fera l'objet du versement d'un solde. Ainsi, sur la base des factures payées et facturées par la CCPN, de la subvention effectivement versée par le financeur public, la CCPN adressera à la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne un état de versement de sa contribution. L'ARC s'engage à payer sa contribution dans un délai d'un mois maximum suite à la réception de l'état de versement.

## **Article 4 Modalités de mise en œuvre de l'opération**

### **4.1. Calendrier**

Le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération est le suivant :



### **4.2. Organe décisionnel**

L'exécution de l'opération sera encadrée par deux comités.

Le Comité technique accompagne la mission du bureau d'étude à chacune des phases de l'opération. Il se compose du :

- 
- Coordinateur du Pays de Sources et Vallées
  - Chargé de mission Eau de la Communauté de Communes du Pays des Sources
  - Responsable Pôle Eau, Climat, Energie de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais
  - Chargé de mission Eau de la Communauté de Communes des Deux Vallées
  - Coordinateur du Pays Chaunois
  - Chargé de mission pôle développement durable de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne
  - Chargé d'opération de l'Agence de l'Eau

Le Comité de pilotage est l'organe décisionnel, et se décompose comme suit:

- Pour le Pays de Sources et Vallées : le Président et le coordinateur du Pays
- Pour le Pays Chaunois : le Président et le coordinateur du Pays
- Pour la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne : le Président et/ou son représentant
- Pour les 6 communautés de communes partenaires des deux Pays :
  - Communauté de Communes du Pays Noyonnais : le Président et/ou son représentant, le DGS et/ou le Directeur Général Adjoint des Services Techniques
  - Communauté de Communes du Pays des Sources : le Président et/ou son représentant, le DGS
  - Communauté de Communes des Deux Vallées : le Président et/ou son représentant, le DGS
  - Communauté de Communes Chauny-Tergnier : le Président et/ou son représentant, le DGS
  - Communauté de Communes des villes d'Oyse : le Président et/ou son représentant, le DGS
  - Communauté de Communes du Val de l'Ailette : le Président et/ou son représentant, le DGS
- Les Présidents de syndicats de rivières,
- 1 représentant de la région Picardie,
- 1 représentant de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN),
- 1 représentant du Conseil Départemental de l'Oise (CD60),
- 1 représentant du Conseil Départemental de l'Aisne (CD02)
- 1 représentant de la DDT Oise,
- 1 représentant de la DDT Aisne,
- 1 représentant de la DREAL,
- toute autre personne que le maître d'ouvrage souhaitera associer.

#### **Article 5      Durée d'effet de la convention**

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et expire une fois l'action soldée auprès de l'AESN, du Pays Chaunois et de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne.

#### **Article 6      Avenant**

La présente convention peut être modifiée uniquement par avenant signé par les parties concernées.

#### **Article 7      Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements souscrits dans le cadre de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de deux mois suivants l'envoi d'une lettre recommandée valant mise en demeure.

#### **Article 8      Litiges**

---

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours gracieux, à tenter de régler le différend par voie de conciliation.

Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des parties des motifs de la contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal administratif d'Amiens.

Fait en 4 exemplaires originaux,

A Noyon, le XXXX

**Patrick DEGUISE**

Président de la Communauté de Communes  
du Pays Noyonnais

**Bernard BRONCHAIN**

Président du syndicat mixte  
du Pays Chaunois

**Philippe MARINI**

Président de la Communauté d'Agglomération de la Région  
de Compiègne

**Thibaut DELAVENNE**

Président de l'association  
du Pays de Sources et Vallées



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2016**

**EQUIPEMENT**

**06 – LACROIX SAINT-OUEN – ZAC DES JARDINS - DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE DEMARRAGE ANTICIPE DES TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UN PLATEAU SURELEVE**

Le trente juin deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

**Etaient absents excusés :**

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 17 juin 2016  
Date d'affichage : 06 juillet 2016

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 18

## EQUIPEMENT

### **06 - LACROIX SAINT-OUEN – ZAC DES JARDINS - DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE DEMARRAGE ANTICIPE DES TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UN PLATEAU SURELEVE**

La commission Equipement, lors de sa réunion du 18 avril 2016, a émis un avis favorable pour la signature d'une convention entre le Conseil Départemental de l'Oise et l'ARC pour la réalisation d'un plateau surélevé dans le cadre de la création de la ZAC des Jardins sur la commune de Lacroix Saint-Ouen dont le coût s'élève à 15 000 € H.T.

Après examen, il s'est avéré que cette convention devait être signée entre la commune et le Conseil Départemental pour des raisons de rétrocession future des voiries de la ZAC. Toutefois, les travaux seront bien engagés par l'ARC dans le cadre du projet global d'aménagement.

A ce titre, il est proposé de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental ainsi qu'une autorisation de démarrage anticipé des travaux afin de ne pas pénaliser l'avancement du projet.

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Robert HARDIVILLIER,  
Vu l'avis favorable de la Commission Equipement en date du 6 Juin 2016,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 juin 2016,  
Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la demande de subvention et la demande d'autorisation pour le démarrage anticipé des travaux pour la réalisation d'un plateau surélevé sur la ZAC des Jardins à Lacroix Saint-Ouen,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2016**

**EQUIPEMENT**

**07 – LACROIX SAINT-OUEN - LANCEMENT DE CONSULTATION - TRAVAUX DE SECURISATION LYCEE CHARLES DE GAULLE**

Le trente juin deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

**Etaient absents excusés :**

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 17 juin 2016  
Date d'affichage : 06 juillet 2016

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 18

## EQUIPEMENT

### **07 - LACROIX SAINT-OUEN : LANCEMENT DE CONSULTATION – TRAVAUX DE SECURISATION LYCEE CHARLES DE GAULLE**

L'ARC engage, à chaque période scolaire, des dépenses coûteuses et provisoires de l'ordre de 60 000 € HT pour sécuriser le parking du lycée Charles de Gaulle, vis-à-vis du stationnement sauvage.

Il a été décidé, lors du Débat d'Orientation Budgétaire de cette année, d'engager des travaux plus conséquents mais définitifs afin de sécuriser les abords de ce lycée.

Ces travaux consistent en :

- la pose de deux portiques mobiles aux extrémités de l'entrée de la zone et deux portiques fixes aux extrémités du parking VL.
- la réduction de la voie dédiée aux bus et la mise en place de stationnement en conséquence.
- le déplacement de l'arrêt de bus pour maintenir de la desserte lors de la fermeture de la zone.
- la création de vallonements en espaces verts pour éviter le stationnement sauvage sur ces derniers.
- le prolongement du trottoir pour assurer une continuité depuis le trottoir existant.

Il est donc proposé de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux de sécurisation des abords du Lycée Charles de Gaulle.

Cette consultation comporterait les prestations suivantes :

- Travaux de bordurage, création de trottoir et espaces verts

Le montant estimé des travaux est de 190 000 € HT.

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Robert HARDIVILLIER,  
Vu l'avis favorable de la Commission Equipement en date du 6 Juin 2016,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 juin 2016,  
Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le lancement d'une consultation pour des travaux de sécurisation sur le Lycée Charles de Gaulle, sur la commune de Lacroix Saint-Ouen,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier,

**PRECISE** que la dépense est inscrite au budget Gens du Voyage, chapitre 21.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,

Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise



Transmis à la Sous-Préfecture

06 JUL. 2016



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2016**

**EQUIPEMENT**

**08 – ARMANCOURT – VOIE VERTE - LANCEMENT DE CONSULTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE CLOTURE**

Le trente juin deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

**Etaient absents excusés :**

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 17 juin 2016  
Date d'affichage : 06 juillet 2016

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 18

## EQUIPEMENT

### **08 - ARMANCOURT – VOIE VERTE - LANCEMENT DE CONSULTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE CLOTURE**

Le Bureau communautaire a délibéré par deux fois, le 20 novembre 2015 et le 26 mai 2016, autorisant le lancement de consultations pour la réalisation et l'achèvement de la voie verte entre Le Meux et Jaux. L'ARC a rencontré, lors de la phase préparatoire au démarrage du chantier, la direction des projets Franciliens de la SNCF réseau et ces derniers imposent la pose d'une clôture en limite séparative.

En effet, bien que le projet se situe au droit d'un chemin existant, les services de la SNCF estiment que l'usage du chemin en est changé et qu'il pourrait y avoir des risques de pénétration d'usagers sur leur terrain. Le coût estimé pour la fourniture et la pose de cette clôture est de 80 000 € HT.

Une tentative de médiation a été cherchée pour la prise en charge d'une partie des frais de pose de la clôture mais sans succès.

Il est donc proposé de lancer une consultation pour la fourniture et la pose d'une clôture en limite séparative du domaine public avec la SNCF et de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Eric BERTRAND,  
Vu l'avis favorable de la Commission Equipement en date du 6 Juin 2016,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 juin 2016,  
Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le lancement d'une consultation pour la fourniture et la pose d'une clôture en limite séparative du domaine public avec la SNCF pour un montant de travaux estimé à 80 000 € HT,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à adresser un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour la réalisation de ces travaux,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier,

**PRECISE** que la dépense sera inscrite au Budget Principal 2016, opération 935.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

Transmis à la Sous-Préfecture

06 JUIL. 2016



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2016**

**AMENAGEMENT**

**09 – COMPIEGNE – PASSATION D'UNE MODIFICATION AU MARCHE D'ETUDE FAUNE FLORE ET D'INCIDENCE NATURA 2000 DE LA ZAC DU CAMP DES SABLONS SUITE A L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

Le trente juin deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

**Etaient absents excusés :**

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 17 juin 2016  
Date d'affichage : 06 juillet 2016

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 18

## AMENAGEMENT

### **09 - COMPIEGNE – PASSATION D'UNE MODIFICATION AU MARCHÉ D'ETUDE FAUNE FLORE ET D'INCIDENCE NATURA 2000 DE LA ZAC DU CAMP DES SABLONS SUITE A L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

Le marché 33-2012 portant sur la réalisation d'une étude faune flore et d'une étude d'incidence Natura 2000 en vue de l'aménagement du site du Camp des Sablons a été notifié le 14 septembre 2012 pour un montant de total de 34 000 € HT, à la SOREPA maintenant VERDi conseil.

Dans le cadre du dossier de création de la ZAC du Camp des Sablons, l'étude d'impact reprenant l'étude faune et l'étude d'incidence Natura 2000 a été transmise pour avis à l'autorité environnementale. Celle-ci, dans un avis du 21 mars 2016, a émis des remarques afin que des points soient précisés et que des compléments sur des éléments spécifiques soient apportés.

Il est aujourd'hui proposé une modification du marché permettant de répondre aux remarques de l'autorité environnementale, à travers des compléments d'investigations. Une partie de ces compléments sera sous-traitée au Conservatoire Botanique de Bailleul pour ce qui est de l'étude spécifique du Dicrane Vert. Le montant de cet avenant est de 2 810 € HT.

Le nouveau montant du marché sera donc de 36 810 € HT.

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Michel FOUBERT,  
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 9 juin 2016,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 juin 2016,  
Et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE** la modification du marché d'étude faune flore et d'incidence Natura 2000 du Camp des Sablons en réponse à l'avis de l'autorité environnementale, pour un montant de 2 810 € HT,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

transmis à la Sous-Préfecture

06 JUIL. 2016



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2016**

**AMENAGEMENT**

**10 – CHOISY-AU-BAC – PASSATION D'UNE MODIFICATION AU MARCHÉ DE CONCEPTION, D'ETUDES ET DE SUIVI POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAC DU MAUBON**

Le trente juin deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

**Etaient absents excusés :**

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 17 juin 2016  
Date d'affichage : 06 juillet 2016

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 18

## AMENAGEMENT

### **10 – CHOISY-AU-BAC – PASSATION D'UNE MODIFICATION AU MARCHÉ DE CONCEPTION, D'ETUDES ET DE SUIVI POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAC DU MAUBON**

Le marché 42-2007 portant sur la conception, les études et le suivi pour l'aménagement de la ZAC du Maubon à Choisy-au-Bac a été notifié le 17 juillet 2007 pour un montant de 107 657 € HT pour la tranche ferme et de 90 162.80 € HT pour la tranche conditionnelle, à PATTOU TANDEM maintenant TANDEM.

La tranche ferme a été réalisée permettant d'adopter le dossier de création et le dossier de réalisation de la ZAC du Maubon. Suite à l'acquisition complète du site, grâce à la déclaration d'utilité publique et aux acquisitions à l'amiable, la phase opérationnelle doit débuter. La tranche conditionnelle encadrerait les prestations liées à cette phase opérationnelle.

Cependant, la carte d'aléa de la crue centennale dans le cadre de la révision du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) a des conséquences sur le projet. Le dossier loi sur l'eau pour lequel un arrêté d'autorisation préfectoral a été obtenu en date du 06 décembre 2011 doit être modifié.

Dans ce cadre, il est proposé la passation d'une modification de marché permettant d'adapter le projet au PPRI et de déposer un dossier loi sur l'eau modificatif. Cette modification se traduit par la transformation de la tranche conditionnelle 1, « mission d'assistance à la conception », pour un montant de 52 379,60 € HT en « mission d'actualisation du projet et du dossier loi sur l'eau au regard du PPRI » pour le même montant.

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Noël GUESNIER,  
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement - Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 9 juin 2016,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 juin 2016,  
Et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**, la modification technique de la tranche conditionnelle 1 du marché de conception, d'études et de suivi pour l'aménagement de la ZAC du Maubon à Choisy-au-Bac au regard du PPRI, pour le montant initial de 52 379,60 € HT,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite modification de marché.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

06 JUL. 2016



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2016**

**FONCIER**

**12 – LACROIX SAINT-OUEN - CESSION D'UNE PARCELLE A LA SICAE**

Le trente juin deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

**Etaient absents excusés :**

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 17 juin 2016  
Date d'affichage : 06 juillet 2016

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 18

## FONCIER

### **12 - LACROIX SAINT-OUEN - CESSIION D'UNE PARCELLE A LA SICAE**

L'Agglomération de la Région de Compiègne est propriétaire d'une parcelle située lieudit « Devant Mercières » à La Croix Saint-Ouen et cadastrée AA n° 82.

La SICAE a fait part de son intérêt pour acquérir une partie de cette parcelle (35 m<sup>2</sup> environ) afin d'y installer un poste de transformation électrique. La superficie exacte sera déterminée par un géomètre-expert.

Le prix de cession global a été fixé à 64 €, conformément à l'estimation domaniale. Les frais notariés et les frais de division seront à la charge de l'acquéreur. De même, la SICAE procédera au nettoyage du terrain.

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 64 €, sous réserve d'ajustement de la surface réellement cédée après établissement de la division du terrain par un géomètre.

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Marc RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 9 juin 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 juin 2016,

Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 15 avril 2016,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** la cession à la SICAE d'une partie de la parcelle AA n° 82 (35 m<sup>2</sup> environ), située à Lacroix Saint-Ouen à un prix de vente total de 64 €, sous réserve d'ajustement de surface, frais de géomètre et frais notariés en sus,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte authentique de cession, ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

**PRECISE**, que la recette sera inscrite au Budget Principal, chapitre 024.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

Étransmis à la Sous-Préfecture

06 JUL. 2016



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2016**

**TRANSPORTS ET MOBILITE**

**13 – AVENANT AU MARCHÉ TIC CONCERNANT LES SERVICES A LA DEMANDE  
REALISES AVANT 7 H ET APRES 19 H**

Le trente juin deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

**Etaient absents excusés :**

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 17 juin 2016  
Date d'affichage : 06 juillet 2016

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 18

## TRANSPORTS ET MOBILITE

### **13 - AVENANT AU MARCHE TIC CONCERNANT LES SERVICES A LA DEMANDE REALISES AVANT 7H ET APRES 19H**

Depuis la signature du marché d'exploitation des services de mobilité de l'ARC en cours d'exécution, la société ACARY – TRANSDEV Picardie s'est vu confier, via la prestation supplémentaire éventuelle n°1 dudit marché, la réalisation de courses à la demande s'inscrivant dans le cadre du service AlloTIC avant 7 heures le matin et après 19h le soir.

Etant entendu que le nouveau service AlloTIC intègrera la possibilité de réserver des courses à ces mêmes horaires à partir du 1<sup>er</sup> août 2016, il est proposé de mettre fin à la réalisation de cette prestation supplémentaire confiée à ACARY dans la cadre du marché n°16/2013, à compter de cette même date du 1<sup>er</sup> août 2016.

Cet avenant négatif au contrat engendre une économie de dépenses annuelle de 12 842,69€ HT de frais fixes (hors révision de prix), auxquels s'ajoutent environ 55 000€ HT à 60 000€ HT par an de coûts variables en fonction du nombre courses réellement déclenchées (54 445€HT en 2015 et 57 517€HT en 2014).

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Eric de VALROGER,  
Vu l'avis favorable de la Commission Transports et Mobilité en date du 8 juin 2016,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 juin 2016,  
Et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** la passation d'un avenant au marché n° 16/2013, dans les conditions précitées,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,  
Le Président,

*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2016**

**ADMINISTRATION**

**14 – AVENANT AU CONTRAT DU DIRECTEUR DE L'ECONOMIE**

Le trente juin deux mille seize à 20 h 00, s'est réuni dans la salle de réunions de l'Agglomération de la Région de Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Bureau Communautaire.

**Etaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Bernard HELLAL, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Eric de VALROGER, Michel FOUBERT, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Marc RESSONS.

**Etaient absents excusés :**

Jean DESESSART, Evelyne LE CHAPPELLIER, Béatrice MARTIN, Eric VERRIER

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HALLO - Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne  
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint  
M. ALLIOUX – Directeur Général Adjoint  
M. LACROIX - Chargé de mission

Date de convocation : 17 juin 2016  
Date d'affichage : 06 juillet 2016

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de votants : 18

## ADMINISTRATION

### 14 – AVENANT AU CONTRAT DU DIRECTEUR DE L'ECONOMIE

Le Directeur de l'Economie, recruté en contrat à durée indéterminée, exerce ses fonctions depuis février 2009.

Compte tenu des missions qui lui sont dévolues, de sa manière de servir, de son efficacité et de sa disponibilité, il est proposé de revaloriser son traitement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 qui sera basé sur l'indice brut 985/798 majoré relevant de la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux et d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant à son contrat.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget principal.

#### **Le Bureau Communautaire,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Bernard HELLAL,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 13 juin 2016,  
Et après en avoir délibéré,

**VALIDE** la revalorisation du traitement du Directeur de l'Economie, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, qui sera basé sur l'indice brut 985/798 majoré relevant de la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat du Directeur de l'Economie,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces y afférentes,

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au Budget Principal, chapitre 012.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Bureau Communautaire  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,  
Le Président,



*Philippe Marini*  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise